



Vol de 3 vélos

publié le 04/03/2019

Chers parents,

Suite au vol de trois vélos dans l'enceinte du collège nous conseillons aux familles d'assurer les vélos de leurs enfants car le collège ne pourra être tenu responsable en cas de récidive et aucun dédommagement ne pourra être exigé.

Nous mettons tout en oeuvre pour assurer la sécurité des biens et des personnes et continuerons à proposer ce service aux élèves.

La Principale
S. DESCAMPS



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.